



Bourg-de-Crousaz 14, 1071 Chexbres
Adresse de l'administration : Mallieu 1, 1009 Pully
Tél. 079/210 24 44
email jean.menthonnex@bluewin.ch
CCP 12-743-5 (« Fondation Ateliers d'artiste »)

Chexbres, le 22 juin 2016 / conseil FAA

Donation d'un fonds d'atelier et sa dotation financière complémentaire pour assumer les frais d'entreposage

Préambule

Depuis sa création en juin 2004, la fondation « Ateliers d'Artiste » (cf. www.ateliersdartiste.org) a sauvé une vingtaine de fonds d'ateliers d'artistes romands, comportant plus de 12'000 œuvres (4'600 huiles, 1'000 aquarelles, 6'000 gravures et dessins, 160 sculptures, 700 plaques de cuivre, 40 m linéaires d'archives). Malgré la mise à disposition à titre gracieux depuis 2013 de 3 locaux d'entreposage par la Ville de Pully, ce qui permet de conserver environ la moitié des fonds reçus ou promis, le coût de l'entreposage dans des conditions bien adaptées est un frein important à la mission de la fondation.

Cette politique nouvellement formulée de dotation financière complémentaire à la donation d'un fonds a déjà été suggérée et appliquée par plusieurs donateurs (telles : Madame Elisabeth Schüpbach pour la donation une partie du fonds Jean-Pierre Schüpbach, Madame Barbara Frère pour la donation du fonds Marcel Frère).

Les montants de dotation seront exclusivement consacrés au financement des locaux et aux charges liées à ceux-ci. Rappelons que, à l'exception de l'administrateur de la fondation qui reçoit (dès mars 2016) une rémunération à temps très partiel, l'ensemble des collaborateurs de la fondation sont des professionnels qualifiés qui acceptent de travailler à titre entièrement bénévole, prenant eux-mêmes en charge leurs frais (déplacements, repas, etc.).

Les locaux disponibles gratuitement grâce à la générosité de la Ville de Pully étant entièrement occupés, toute nouvelle donation d'un fonds d'atelier exige un entreposage qui entraîne pour la Fondation Ateliers d'Artiste (FAA) un **coût annuel de location d'au moins CHF 150.- par m² occupé** (hauteur utile de 2,40 m) y compris les **charges annuelles¹**. **Le coût pour assurer un entreposage sur le long terme est ainsi de CHF 3'000.- par m² utile. En regard des capacités financières extrêmement limitées de la FAA, il est indispensable que les donateurs d'un fonds d'atelier participent à ce coût par une dotation financière.**

Toutes les autres prestations de base de la Fondation Ateliers d'Artiste en regard d'un fonds d'atelier donné (analyse préalable, réception du fonds, entreposage sur des supports adaptés, inventarisation, photographie et insertion sur le site Internet, analyse et choix de la partie inaliénable, suivi périodique de l'entreposage, etc.) **sont réalisées à titre gratuit.**

Le montant est indicatif. Des donateurs qui peuvent se permettre d'être plus généreux donneront l'opportunité à la fondation d'accueillir également certains fonds d'atelier de qualité provenant de donateurs n'ayant pas la possibilité d'effectuer en parallèle une dotation financière complète.

Ce principe de dotation financière a été validé par le conseil de la fondation FAA lors de sa séance du 22 juin 2016. Le président de la fondation (079 210 24 44) se tient à disposition pour toute précision supplémentaire.

¹ Un coût annuel de CHF 80.-/m²/année correspond, compte tenu du coût des zones d'accès au fonds (minimum 1/3 de la surface), et à CHF 20.-/m²/année de charges à **CHF 150.-/m² utile/année**. La valeur immobilière du m² utile calculée d'une manière standard sur la base d'un rendement brut de 5% est de **CHF 3'000.- par m²**, soit 20 fois le coût annuel.